

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_54-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

N° 20240408-54

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 avril 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Maria DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE et Pierre ROZE

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Olivier CHAMBON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Frédéric BARADUC à Frédéric CHONIER
Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER
Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS et Rachel BOURNIER

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE et Daniel CRAMER

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**BILAN DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT
(AP-CP) N° 2018-01
RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

43

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

54

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_54-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

Vu les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur le projet de création d'une piscine intercommunale a été ouverte par délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018.

Cette AP, arrêtée à titre prévisionnelle à 12,8 millions d'euros par délibération du 17 décembre 2020, a été augmentée par délibérations du 20 septembre 2022 et du 06 juillet 2023 et portée à : 13 640 115,74 euros avec une répartition des crédits de paiement comme suit en 2023 :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	5 396 902,80	6 000 678,81	923 037,19

Aussi, il convient de présenter le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/23 qui fait état d'une exécution financière de 905 345,57 euros parallèlement à la conduite des travaux.

Le chantier arrivant à sa fin, sur la base de l'exécution financière 2023 et dans le cadre de l'enveloppe ouverte au niveau de l'AP, il est proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	5 396 902,80	6 000 678,81	905 345,57	17 691,62

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 2018-01 au sein de l'enveloppe de l'AP.

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_54-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 45	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

